

PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.398**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents mentionnée en objet, reçue le 10 octobre dernier, visant à obtenir tous les documents, dates et montants versés (ou à être versés) sous forme de subventions et autres contributions à Gestion des Trois Pignons pour des services rendus aux résidents des logements situés au 1800 Bercy, 1850 Bercy et 1855 du Havre pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

À cet égard, vous trouverez sous l'onglet 1 les renseignements répondant au libellé de vos requêtes.

Toutefois, il s'avère qu'un document ne vous est pas accessible puisqu'il est constitué, en substance, de renseignements confidentiels appartenant à des tiers qui ne peuvent être communiqués sans leur consentement, et ce, conformément aux articles 14, 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (loi).

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/acces-documents-organismes-publics/citoyens-acces-documents-publics/comment-avoir-recours-tribunal-administratif>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2